

**Lotissement – Rue des Champs – 4801 Stembert
et autres projets de lotissements sur Stembert Haut**

Madame la Bourgmestre,
Madame la Présidente du Conseil communal,
Mesdames les Échevines et Messieurs les Échevins,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Je m'appelle Roger LUX, Stembertois d'origine et Verviétois de cœur depuis la fusion des communes (1977). J'habite rue des Champs à Stembert, rue paisible dans un quartier champêtre qui connaît des bouleversements, de type immobilier, très préoccupants. Je m'exprime notamment ce soir au nom des nombreux habitants de mon quartier qui sont directement ou indirectement impactés par plusieurs projets de lotissements dans notre quartier de Stembert-Haut. Une pétition de plus de 300 signataires vous a été remise récemment pour vous alerter sur cette situation grave au sujet du lotissement envisagé près de la rue des Champs et de Hèvremont (2019A0070-AH/AF).

Mon intervention s'articulera autour de 4 questions :

1. Volumétrie disproportionnée des constructions prévues sur des sites d'implantation dans le quartier de Stembert Haut

- *Les résidences envisagées dans le projet 2019A0070-AH/AF relèvent-elles d'un cadre typiquement rural selon le collège ?*
- *Comment pouvez-vous garantir l'harmonie des maisons du quartier de Stembert Haut, qui font notamment le charme de notre environnement, face à l'annonce de construction de résidences plus imposantes qui généreront inévitablement un flux de voitures et une perte de qualité paysagère ?*

2. Mobilité / Sécurité

Au sujet du problème de mobilité et de sécurité routière pour tout l'espace 'Stembert Haut', quelles sont les solutions adéquates et pratiques envisagées par le Collège pour faire face à l'afflux de voitures et le risque plus important qui pèsera sur les usagers faibles de notre quartier ?

3. Égouttage 'extérieur' au site d'implantation

Que compte faire concrètement le Collège pour les égouts de ces nouvelles implantations, sachant que des rues de notre quartier n'en disposent toujours pas (partie de la rue de Hèvremont et rue Chafour précisément) ?

4. Pollution des sols dans une zone karstique (où se situe l'ancienne décharge de Verviers)

Le Collège accepte-t-il de faire un carottage au niveau de l'ancienne décharge pour faire des analyses de sols et de pollution afin de rassurer les habitants et d'éviter des impacts sanitaires nocifs sur la population des futures habitations dans le quartier ?

Je vous remercie pour votre attention à mon interpellation d'initiative citoyenne, en espérant un suivi approprié quant aux diverses observations des citoyens de notre quartier qui aiment Verviers et aspirent à pouvoir continuer à vivre dans un environnement de qualité. Nous demandons au Collège de prendre en compte les améliorations souhaitées pour le bien de TOUS, anciens comme nouveaux citoyens de cet espace de vie précieux, qui fait partie de notre patrimoine et qui mérite d'être préservé et valorisé, et non pas vendu à villes conditions à des promoteurs immobiliers.

Roger LUX, Citoyen et membre du comité de quartier de Stembert Haut



Conseil Communal du 10 février 2020

Interpellation citoyenne – Monsieur Roger LUX

Votre intervention soulève différentes questions autant qu'elle pose question !

Le projet consiste en un nouveau quartier. Il est autonome en matière de stationnement et d'infrastructure. Les logements proposés sont de qualité et correspondent tout à fait au standing du voisinage.

Le terrain qu'il occupe est en friche depuis 1979, date à laquelle il a acquis son caractère urbanisable. Il est situé, comme de nombreux terrains similaires à Stembert, au sein d'un quartier périurbain existant et qu'il faut densifier dans une optique de développement durable.

Prétendre le contraire serait un aveu de déraison.

Verviers a attendu suffisamment pour se développer !

Vous nous interrogez sur :

1. La volumétrie des constructions prévues et leur incidence sur le caractère rural de Stembert-Haut

Les gabarits des immeubles sont conformes aux prescriptions urbanistiques sur un principe de Rez +2 ou R+1+Toiture. Le traitement architectural du 2^{ème} étage est conçu pour limiter sa perception et les grands gabarits sont concentrés dans la partie basse du terrain pour limiter leur impact visuel depuis les rues déjà habitées.

Le gabarit des immeubles est un gabarit courant dans le quartier et la brique du projet sera choisie pour mieux correspondre aux teintes et matériaux ruraux du noyau du village.

2. La mobilité et la sécurité des usagers des voiries

Le Collège se soucie de la sécurité des usagers. L'aménagement du carrefour des rues des Champs et de Hèvremont sera imposé en charge d'urbanisme afin de sécuriser le tournant vers la rue des Champs et créer un effet d'entrée de village et réduire la vitesse. Les voiries de Stembert-Haut, vu leur gabarit et leur fréquentation, sont loin d'être saturées et pourront absorber le nouveau flux. La sur-fréquentation aux heures de pointe est inévitable.

Cela étant, la Ville préconise la mobilité douce et étudie la création d'un cheminement cyclopédestre au cœur de Stembert qui sera aménagé au fur et à mesure de l'urbanisation encours et au gré des différents projets.

3. L'égouttage public des voiries adjacentes, en dehors du projet que vous contestez

Le projet que vous contestez prévoit les dispositifs adéquats en matière de traitement des eaux. Ces dispositifs ne peuvent être opposés à l'absence d'égouttage public en dehors de celui-ci, dans certaines voiries qui ont été urbanisées à une époque où les contraintes urbanistiques en matière d'égouttage étaient moins contraignantes. Cela a d'ailleurs permis à de nombreuses personnes d'acquérir un bien foncier à un coût moindre.

4. La pollution des sols concernés et leur localisation en zone karstique

Le lien entre sol pollué et sol karstique n'est pas établi. Le site de l'ancienne décharge est situé à l'aval et au nord du projet et ne se situe pas dans la zone karstique située au sud et à l'amont. Le projet ainsi que l'ensemble du plateau de Stembert se situe sur un affleurement calcaire. Vous pouvez retrouver ces informations sur l'atlas du karst wallon.

Les éléments dont nous disposons au travers des précédentes analyses de sol nous permettent de considérer qu'aucune mesure spéciale d'assainissement ne s'impose. Toutefois, cet aspect constitue toujours un point d'attention dans le cadre de l'instruction de tout permis.

Votre interpellation pose question, celle de la compréhension des enjeux urbanistiques, sociétaux et environnementaux.

A l'heure actuelle, il faut envisager la lutte contre l'étalement urbain de manière réfléchie.

L'étalement urbain, c'est l'urbanisation qui a eu cours dans la seconde moitié du 20ème siècle, qui a vu la construction de maisons unifamiliales, parfois même de simples bungalow, essaimées le long des rues historiques et qui sont devenues depuis des routes urbanisées et équipées. Cette manière de construire le territoire a sacrifié les réserves foncières de la Wallonie pour la jouissance de deux générations seulement. Aujourd'hui, de nouveaux logements doivent être créés avec les réserves restantes. Malheureusement, l'immense majorité des maisons construites depuis 50 ans peu isolées, impossibilité de densifier ou de diviser de manière durable... La construction neuve, dans les portions de terrains les mieux situées sur le territoire et avec des densités raisonnées, reste donc un moyen incontournable pour répondre aux besoins de logements de l'actuelle génération, caractérisée en outre par une réduction de la taille des ménages.

Réponse de F. Breuwhé —

A l'attention du collège communal

Je me propose de développer les points suivant en lien avec la question :

1. Question
2. Introduction
3. L'image de la ville (tourisme, commerce)
4. Travail de fond en aval de la problématique (Prévention)
5. Répression, punition
6. La question des moyens (Finance)
7. Conclusion

Question et argumentaire

Quand allez-vous vous décidez à agir, trouver des solutions pour répondre à la problématique des dépôts sauvages sur l'entité Verviétoise et notamment dans certains quartiers où cela est devenu une norme ?

Je suis ici, aujourd'hui, pour vous convaincre, tant l'opposition que la majorité qu'il faut agir sur la problématique des dépôts sauvages. Pas demain mais aujourd'hui, maintenant ! Cette question est centrale et même cruciale si Verviers veut tirer son épingle du jeu et avoir des retombées économiques mais également, des conséquences positives en terme d'image.

Effectivement, Verviers s'est lancé dans de grands projets, Verviers Ville Conviviale, centre commercial OKay, cité administrative, réflexion du grand théâtre et j'en passe. Malheureusement en négligeant l'essentiel. En effet, si la ville ressemble à un dépotoir les gens ne se déplaceront pas et Verviers retombera dans le marasme économique et social dans lequel il se trouve actuellement. Faute de clients, les magasins ferment les uns après les autres et les habitants les plus aisés s'en vont vers d'autres contrées plus accueillantes.

Imaginez un touriste qui vient visiter notre ville, que va t-il penser en voyant la ville dans cet état ? Quelle image véhiculera t-il de notre ville ? Reviendra t-il, je ne le pense pas. Prenons le cas d'un client, aimera t-il venir faire ses courses en devant éviter les dépôts sauvages ainsi que l'odeur pestilentielle qui s'en dégage. Et que dire qu'une personne qui aime se balader, flâner dans nos petites rues, c'est vraiment le spectacle que nous leur réservons.

Personnellement, si je me mets dans la peau de ces trois personnes, je ne mets plus un pied à Verviers mais aussi je dissuade mon entourage d'y aller. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé, les gens sont venus, ils ont vu et sont repartis déçus.

Une personne déçue, c'est à onze personnes de son entourage qu'il va en parler négativement. Une personne satisfaite, c'est à trois personnes de son entourage qu'il va en parler positivement. Si nous rajoutons le facteur des réseaux sociaux, les chiffres deviennent alors exponentiels. Alors oui, en terme d'image vous avez du travail pour reverdir le blason de la ville et cela passe notamment par remédier au phénomène des dépôts sauvages qui pour ma part, est le problème principal de notre ville.

À mon sens, afin de remédier à ce phénomène, un travail de fond, d'informations et de préventions doit-être effectué par des professionnels. Le travail de lien avec la population est essentiel dans cette problématique. Donc, je pense que la ville pourrait créer une cellule éducative, constitué d'éducateur de rue qui parle de préférence plusieurs langues et qui aurait pour mission d'être l'interface entre le citoyen et les pouvoirs publiques dans le but de résoudre cette situation qui est devenue incontrôlable.

L'éducateur de rue fait de la prévention spécialisée, il intervient dans l'espace public, dans cet espace mouvant qu'est la rue. C'est précisément là où les institutions publiques ne sont pas présente et où, parfois, les associations ont, quant à elles, jeté l'éponge. L'éducateur de rue est, l'interface entre le citoyen, la ville et ses représentant. Il est mandaté par la ville pour résoudre une situation qui pose question, comme par exemple, les dépôts sauvage dans un quartier précis. Les éducateurs de rue travaillent sur l'ensemble de l'entité bien que la priorité est donnée aux différents quartiers et aux problématiques visées. Ceux-ci sont à l'écoute des jeunes, des familles, des habitants. Ces éducateurs de rue seront des intervenants de 1^{ère} ligne qui auront la mission de faire le relais entre les citoyens et les institutions communales.

Pour ce faire, ils proposeront diverses activités sportives, culturelles, pédagogiques. Ainsi que divers projets communautaires coopératifs aux groupes d'adultes et d'habitants, afin de réduire le décrochage, la rupture entre la ville et ses citoyens, d'augmenter la solidarité et la citoyenneté. Ils seront là aussi pour renforcer les liens entre les générations par la mise en place d'animations de quartier où sont intégrés des groupes de jeunes et des groupes d'adultes afin d'améliorer leur cadre de vie et d'y développer la cohésion sociale. Ils informeront et accompagneront le public en situation d'exclusion vers les relais sociaux et les divers associations du quartier. Ils pourront également informer, interpellier les habitants sur des comportements déviant (dépôts sauvage, incivilités). Ils font de la prévention active, directement dans la rue.

En terme de répression, il y a des choses qui se font déjà comme le ramassage des dépôts, fouiller et chercher des preuves de l'identité des inciviques pour leurs mettre une amende. Malheureusement, nous pouvons constater que ce n'est pas suffisant. Il semble donc impératif de développer la répression de ces actes en identifiant toutes les personnes qui déposent des dépôts sauvages dans nos rues. Pour ce faire des moyens sont disponibles; des cameras de surveillance peuvent être installés dans les endroits sensibles comme l'on fait les communes de Juprelle, de Frasnes et bien d'autres. Pas besoin de caméras globes onéreuses, de simple caméra nomade aussi appelé camera de chasse qui ont un bon rendu en terme d'images et qui ont la qualité d'être amovible, qui peuvent être déplacés, changés d'endroits à tout moment. Il est également stratégique de demander aux policiers de réaliser des planques quotidienne dans les emplacements qui posent problèmes et de renvoyer les dépôts sauvages à leurs propriétaires et à leurs frais.

L'insolvabilité des personnes ne doit pas être un frein ou une excuse pour ne pas agir. Dès lors, ces personnes se sentent intouchables et cela renforce leurs comportements inciviques. L'insolvabilité des contrevenants doit-être une ressource et non une contrainte. Effectivement, les alternatives sont nombreuses comme des heures de travail d'intérêt général, une formation obligatoire à la citoyenneté et à la propreté public, le travail bénévole obligatoire dans les services de la ville et dans les ASBL de la région. Bref, il existe une multitude de possibilités qui à ce jour ne sont pas exploités.

Ensuite, vous allez certainement me répondre que les finances de la ville ne permettent pas la création d'une telle cellule éducative et des multiples axes de leviers qu'apporte mon argumentaire. Pour moi, ce sont des excuses confortables pour ne pas agir. Quand il s'agit de

trouver des fonds pour des projets, vous les trouver sans grandes difficultés. Il est vrai que cela a un coût, c'est certain et ça ne rapporte pas d'argent sonnante et trébuchant mais cela rapporte en cohésion sociale, en vivre ensemble, en respect du bien commun, en sentiment de sécurité, en qualité de vie. Donc, je pense qu'il est grand temps de mettre cette problématique au centre de vos priorités. De plus, avec les amendes perçues et l'augmentation de la taxe pour les poubelles, je suis certain qu'un fond peut être créé pour en partie financer les solutions apportées.

Après l'ensemble des différents points qui vous ont été exposés tel que l'image de la vie, les propositions de solution ou encore la question du financement, il me semble évident que pour venir à bout de ce fléau qu'est les dépôts sauvages dans nos rues, l'éducation, en est la clé de voûte. L'éducation est à la base des fondements élémentaires de la cohésion sociale, du respect mutuel et de la citoyenneté dans sa globalité. Il est important de conjuguer vos compétences tout partis confondu, d'unir vos forces, de travailler main dans la main, de collaborer, de travailler en synergie, en symbiose dans le combat de ces incivilités qui sont une entrave au vivre ensemble, à la reprise économique de notre ville et au bien-être commun. Je termine mon intervention par une citation d'Edgar Morin, qui je l'espère vous sera bénéfique en terme de réflexion.

«À force de sacrifier l'essentiel pour l'urgence, on finit par oublier l'urgence de l'essentiel.»

Je vous remercie de m'avoir écouté et vous souhaite une bonne fin de Conseil communal, Merci.

VILLE DE VERVIERS
Groupe cdH

primaires
N° 0158/36

note sur l'usage de l'insigne
U

AF A. ANUSSEN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 10.02.2020.

**ZONE DE SECOURS – Reforme des Services de Secours – Action de la Ville contre l'Etat
Fédéral**

PROPOSITION DE MOTION

LE CONSEIL COMMUNAL DE VERVIERS réuni ce 10 février 2020,

Vu la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, spécialement ses articles 16 et 67 ;

Vu la non-exécution par l'Etat fédéral de ladite Loi de 2007 par absence de prise de l'Arrêté Royal d'application ;

Considérant qu'en conséquence la répartition équilibrée 50-50 entre la dotation fédérale et les dotations communales, visée dans ladite Loi de 2007, n'est toujours pas appliquée ; et que la charge des communes se situe dans les faits à près de 80% selon les études de BELFIUS ;

Considérant la charge financière de la Ville de Verviers et le préjudice conséquent et incontestable qu'elle subit ;

Vu les démarches entreprises par de nombreuses communes, notamment dans les Provinces de Namur et du Brabant wallon, et par la Ville d'Andenne, afin d'obtenir réparation ;

A ... voix/à l'unanimité,

DECIDE

1. de charger le Collège de déterminer le mode le plus adéquat d'action à intenter à l'encontre de l'Etat fédéral afin d'exiger l'application de la Loi par Arrêté d'application et en conséquence l'équilibre de la répartition entre la dotation fédérale et les dotations communales
2. de prendre en considération la démarche menée par le Sénateur André ANTOINE, invitant l'ensemble des communes à agir ensemble, démarche relayée récemment dans la presse quotidienne, comme une base de discussion (à cette fin un document est joint à la présente motion)
3. de suggérer au Collège de prendre contact dans cette perspective avec les autres responsables communaux de la Zone de secours VHP
4. de lui présenter en sa plus prochaine séance sa proposition d'action



CPAS
de Verviers

Rue du Collège, 49
4800 VERVIERS
Téléphone : 087/307.307

Conseil communal du 10 février 2020

Point 11 - CPAS - Budget 2020 et projections financières à 5 ans - Approbations

Intervention de M. le Président du CPAS

Madame la Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les Échevins,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Vous vous en doutez, c'est avec grand plaisir que je prends la parole ce soir pour vous présenter le budget 2020 du CPAS de Verviers que j'ai l'honneur de pouvoir présider.

Il y a de ça, 5 jours, j'ai eu l'occasion de rencontrer, à l'occasion du Brunch de la nouvelle année, quelques centaines de mes collaborateurs (qui, comme vous le savez, sont au nombre de 1.100) et je voudrais commencer cette intervention par les remercier, une nouvelle fois, pour le travail qu'ils effectuent au quotidien pour notre Institution qui pèse tant sur le plan local que sur celui de l'arrondissement de Verviers.

En effet, si le CPAS de Verviers s'érige d'année en année comme le pilier social majeur de notre ville, il le doit avant tout à toutes ses femmes et hommes qui consacrent leur vie professionnelle à aider l'autre peu importe la période de sa vie mais là où il en a besoin : de la petite enfance dans nos maisons d'enfants, à l'âge de la sagesse dans nos maisons de repos et de soins qui jouissent et je m'en réjouis, d'une réputation reconnue de tous.

Par ailleurs, dans la vie, toute personne peut, d'une manière ou d'une autre, être confrontée un jour à une difficulté passagère. Nous nous devons alors d'être présents, dans un premier temps, au travers d'une **activation sociale forte** quand elle est nécessaire et dans un second temps, au travers d'une **réinsertion socio-professionnelle** adaptée et efficace. Notre budget 2020 ainsi que notre plan d'embauche vont dans ce sens, en renforçant les équipes qui doivent l'être et en réajustant les politiques nécessaires pour plus d'efficacité et d'encadrement.

Notre budget d'un peu plus de 75 millions d'euro est équilibré et en boni de 61.195,98 €. Il se veut **réaliste et surtout ambitieux** afin de donner au CPAS les moyens nécessaires pour rencontrer les besoins sociaux et sociétaux toujours plus présents dans la société actuelle sans changement de trajectoire pour la dotation communale.

Je citerais, à titre d'exemples, la réadaptation de la politique de réinsertion sociale aux réalités observées dans toutes les grandes villes de Wallonie ainsi que le service Etrangers.

Parallèlement à cela, nous continuons les investissements consentis depuis de nombreuses années déjà dans le secteur des **maisons de repos et de soins**, et plus spécifiquement, dans la résidence La Lainière qui commence à souffrir de son âge mais que nous modernisons afin qu'elle puisse continuer à jouer un rôle essentiel auprès de nos aînés.

Nous projetons également de regrouper **nos maisons d'enfants** afin d'offrir à ces jeunes, qui le méritent comme chacun de nos enfants, des installations dignes du XXIème siècle.

Enfin, vous le savez, et comme vous y avez peut-être été confronté, nous menons actuellement sur le grand Verviers une grande opération d'étude de marché dans le cadre de la mise sur pieds d'un **projet intergénérationnel** de grande envergure. Même si les contours de celui-ci doivent être précisés, celui-ci devrait contenir à minima des résidences-services. Nous planchons également sur la mise en place d'une cuisine collective afin de pouvoir s'assurer, notamment, que chaque enfant dans nos écoles, peu importe le réseau, son âge, sa couleur, son origine, sa religion, puisse avoir accès, au moins une fois par jour, à un repas chaud de qualité.

Mesdames, Messieurs, ces projets ne viennent pas de nulle part, ils sont le résultat d'une réflexion politique traduite dans le Plan Stratégique Transversal du CPAS et avalisée unanimement par les Conseillers de l'ensemble des partis siégeant ce soir dans cette assemblée. Je tiens une nouvelle fois à les remercier et à souligner leur travail et détermination. Car c'est dans l'unité que le CPAS trouve sa force, celle de mener à bien ces projets et dans la volonté de chacun de se battre pour que chacun puisse vivre comme il se doit càd dans la dignité humaine.

Je vous remercie.



Hasan AYDIN,
Président du CPAS

Conseil communal du 10 février 2020

Ajout d'un point à l'OJ des sections

Madame la Bourgmestre, Messieurs les échevins,

Si nous avons toujours été partisans de ne pas réunir une section sans raison, de ne pas dépenser l'argent de la ville, donc des citoyens, inutilement, nous pouvons entendre les arguments que vous avez déjà évoqués, notamment le fait que les sections étaient un lieu qui donnait l'occasion aux conseillers de poser des questions aux échevins sur les différents dossiers qui étaient en cours ou relayer des préoccupations ou questions de citoyens.

Même s'il est très rare qu'un échevin refuse de répondre à une question d'un conseiller, afin d'éviter par la suite toute équivoque, nous voudrions vous proposer ce soir, comme nous l'avions d'ailleurs mis en place lors de la précédente mandature, de rajouter systématiquement lors de chaque section un point qui pourrait s'intituler : « divers - point sur les grands dossiers en cours de l'échevinat » et de formaliser la chose dans notre ROI.

Je pense que vous pouvez comprendre que c'est important pour notre travail de conseiller et dans l'intérêt de tous.

Je vous remercie pour votre écoute et votre compréhension.

Proposition de décision

Le conseil Communal de Verviers

Vu l'article 64 du ROI du conseil communal

Vu le souci de transparence voulu par tous

Par... voix pour et voix contre (ou à l'unanimité)

Décide d'ajouter à l'article 47 du ROI :

Quand une section est convoquée, un point « divers-point sur les grands dossiers en cours » est ajouté à l'ordre du jour.

Motion du Conseil communal de Verviers sur la question de la régularisation des personnes sans-papiers à l'attention du gouvernement fédéral

Vu la motion adoptée à 26 voix POUR, 1 voix CONTRE et 6 voix ABSTENTION par le Conseil communal du 29 janvier 2018, intitulée « Verviers, Ville hospitalière » ;

Vu la motion du groupe MR pour faire de Verviers une ville hospitalière et responsable, présentée auparavant au Conseil communal du 27 novembre 2017 ;

Considérant que cette motion vise notamment à s'opposer fermement à toutes formes de politiques migratoires qui entraînent des violences et des violations des droits humains des personnes migrantes ;

Vu la Déclaration de Politique communale du 28 janvier 2019 dans laquelle le Collège communal « *entend s'assurer que la notion de « solidarité » puisse transcender l'ensemble des décisions qui seront prises et faire en sorte que les membres les plus affaiblis de notre ville puissent vivre avec plus de dignité* ».

Vu qu'en matière de régularisation, celle-ci peut se comprendre comme la défense d'un traitement digne et rapide des situations des familles en situation illégale et une régularisation au cas par cas de celles qui résident depuis longtemps sur le territoire, particulièrement quand les enfants sont scolarisés ;

Considérant que la régularisation est la seule manière d'offrir des perspectives d'avenir à ces personnes qui résident et travaillent déjà sur notre territoire en leur permettant d'obtenir un emploi déclaré, un logement, un meilleur accès aux soins de santé et une scolarité complète pour leurs enfants ; qu'elle est donc bénéfique pour la société toute entière ;

Considérant que cette compétence relève du Gouvernement fédéral ;

Vu le courrier du 18 décembre 2019, à l'occasion de la Journée Internationale des Migrants, adressé au Collège communal et aux conseillers communaux par le Collectif « La Voix dans Sans-Papiers de Verviers » ;

Le Conseil communal, après délibération, décide :

- De demander la mise en place de régularisations au cas par cas des personnes sans-papiers, sur base de critères clairs et confiée à une commission permanente indépendante de l'Office des étrangers ;
- De charger le Bourgmestre de transmettre cette motion aux négociateurs fédéraux et aux présidents des différents partis du Parlement fédéral.

2-004^{III}-2019

Verviers, le 18 décembre 2019

Madame la Bourgmestre,
Mesdames et messieurs les échevins,
Mesdames et messieurs les conseillers,

Ce 18 décembre, Journée Internationale des Migrants, le Collectif de soutien à la Voix des Sans-Papiers de Verviers et des citoyens verviétois s'unissent pour rappeler la situation inhumaine que vivent les personnes sans papiers en Belgique. Les sans-papiers sont des migrants qui vivent dans l'oubli et le rejet à cause de politiques migratoires très restrictives menées en Europe depuis les années 70. L'Aide Médicale Urgente (AMU), considérée comme leur unique droit sur le territoire belge ne leur a jamais été garanti et le chemin permettant son obtention est semé d'embûches. Aujourd'hui, ils sont condamnés à la « clandestinité », à la précarité, à la crainte de l'expulsion ou de l'enfermement.

Nous rejoignons dans cette action la Coordination des sans-papiers de Belgique, la Plateforme de concertation autour du combat des sans-papiers et les autres collectifs de soutien aux sans-papiers qui se mobilisent en ce moment même dans différentes villes de Belgique afin d'obtenir une nouvelle campagne de régularisation des personnes sans papiers.

Verviers s'est engagé, en tant que « Ville hospitalière », à porter une attention particulière à la question des sans-papiers. Le collectif vous a souvent interpellé pour des problématiques concrètes, telles que des difficultés de logement, d'octroi de l'aide médicale urgente ou de rapports avec la police. Aujourd'hui, nous vous sollicitons pour que puissiez intervenir en notre faveur à un échelon supérieur.

Pendant toute la campagne électorale, nous avons rencontré les différents partis au sujet de la régularisation des personnes sans papiers et, plus largement autour des « 5 revendications autour du combat des sans-papiers ». Vous avez joué le rôle de relais, et la majorité des partis francophones ont fait de cette thématique un sujet dans leurs programmes électoraux. C'est une première victoire! Cela indique une volonté d'avancer sur ces questions. Il faut à présent que le sujet s'impose dans les négociations gouvernementales.

Récemment, la proposition évoquée, dans les négociations de formation du gouvernement, d'une régularisation par le travail concernant les métiers en pénurie a donné une lueur d'espoir. C'est un premier pas, en effet, mais il est largement insuffisant. Les collectifs de soutien aux sans-papiers demandent une large régularisation, des tous les sans-papiers vivant sur le territoire belge.

Nous interpellons aujourd'hui la Ville de Verviers, pour qu'elle s'engage à nos côtés pour réclamer une politique juste concernant la reconnaissance des personnes sans-papiers. Nous devons mettre la pression pour obtenir une campagne de régularisation sur des critères clairs appliqués par une commission permanente et indépendante de l'Office des Étrangers.

Des motions en ce sens sont en cours de rédaction dans certaines villes. Nous souhaitons, à Verviers, nous mettre avec vous autour de la table, pour en travailler le contenu. Nous restons à votre entière disposition.

Dans l'espoir d'une collaboration fructueuse, recevez nos salutations distinguées.

Pour le collectif de soutien à la Voix des Sans-Papiers de Verviers,

La Belle Diversité
CEPAG
Lire et Ecrire
Les Equipes Populaires
JOC
Espace 28

Motion

Verviers Ville hospitalière

Cette proposition de motion fait suite à la campagne « Rendons notre commune hospitalière », initiée par la coalition pour la justice migratoire (<http://www.communehospitaliere.be>) au niveau de la Fédération Wallonie Bruxelles, et portée, à Verviers, par un Collectif d'associations et de citoyens.

Cette version du texte, datée du 10/01/2018, est le fruit de rencontres et mobilisations associatives et citoyennes et a fait l'objet de concertations et négociations entre ce Collectif pour une Commune Hospitalière et des représentants du Conseil communal

Vu les engagements européens et internationaux pris par la Belgique pour le respect des droits fondamentaux des personnes et en particulier des plus vulnérables (Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Convention de Genève de 1951 relative à la protection des réfugiés ...).

Vu l'article 23 de la Constitution belge garantissant à chacun le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine et de jouir de droits économiques, sociaux et culturels.

Considérant que l'Europe et le monde traversent une période où les migrants sont de plus en plus considérés comme une menace pour nos sociétés.

Considérant que les migrations ont forgé le monde et continueront de le faire, qu'elles soient choisies ou forcées - ou comme c'est souvent le cas - un peu des deux, que les migrations peuvent constituer une chance et un potentiel pour nos sociétés pour peu qu'une politique active d'accueil soit mise en place.

Considérant que l'essentiel de la politique migratoire et le statut des étrangers relèvent de législations et réglementations de compétence fédérale mais que les communes peuvent néanmoins mener une politique migratoire et d'accueil responsable et humaine tout en s'inscrivant dans le respect du principe de la légalité lequel impose à la Ville et à son administration d'agir en conformité avec la loi ;

Considérant l'adoption, en 2014, par le Conseil et le Conseil de l'Action Sociale, de la Charte Associative visant notamment à renforcer la complémentarité et à mettre en place des outils permettant d'améliorer les relations entre le secteur associatif et les pouvoirs publics ; Cela, en vue de se renforcer mutuellement dans leurs missions d'intérêt général.

Considérant la campagne « Rendons notre commune hospitalière » initiée par la coalition pour la justice migratoire (www.communehospitaliere.be) au niveau de la Fédération Wallonie Bruxelles et dont les deux engagements fondamentaux sont de mieux sensibiliser la population sur les migrations et d'améliorer l'accueil et le séjour des personnes migrantes dans le respect des droits humains;

Considérant que, comparativement à d'autres grands centres urbains, Verviers a reçu et reçoit toujours un afflux important de personnes primo arrivantes.

Considérant que certains objectifs sont d'ores et déjà rencontrés grâce à l'action de la Ville de Verviers et de son CPAS mais qu'il convient néanmoins de redynamiser certaines de ces actions, de mieux les faire connaître, de les approfondir ou d'en initier des nouvelles.

Vu l'interpellation citoyenne portée le 25 septembre par le Collectif verviétois pour une justice migratoire revendiquant l'adoption d'une motion qui vise à améliorer le quotidien des migrants résidant à Verviers par des engagements concrets de la Ville de Verviers.

Considérant qu'une politique de « Commune hospitalière » doit s'envisager à la fois comme politique générique de lutte pour l'emploi, la formation, le logement, l'éducation, la santé, la culture, la cohésion sociale, l'émancipation individuelle des femmes et des hommes, le sport, etc., mais qu'elle doit aussi relever d'approches spécifiques ciblant les migrants en leur qualité d'étrangers, de demandeurs d'asile ou de personnes en séjour irrégulier ;

Considérant que les institutions communales sont le premier échelon vers lequel les citoyens se tournent, que la confiance tant dans la police que les services administratifs est fondamentale pour le bien vivre ensemble, et qu'il faut éviter une rupture de confiance qui empêcherait les services de fonctionner au mieux qu'il s'agisse de la police, des écoles, des services communaux de proximité,

Considérant que le conseil et le collège communal ont autorité sur ces différentes institutions communales,

Sur proposition du Collège Communal, LE CONSEIL COMMUNAL, en sa séance du 29/01/2018

ADOpte le texte de la motion visant à déclarer Verviers Commune Hospitalière

PREND la résolution ferme de respecter les droits fondamentaux des migrants présents sur son territoire,

S'ENGAGE à des actions concrètes visant à :

SENSIBILISER la population sur les migrations et l'accueil de l'autre, en collaboration avec le secteur associatif local déjà actif dans ce domaine. Ces actions de sensibilisations comprennent notamment :

- La sensibilisation de l'ensemble du personnel des écoles de son territoire, des organisations de jeunesse et des groupes actifs sur la commune, ainsi que l'accompagnement du vivre-ensemble au sein de ces institutions
- La sensibilisation des fonctionnaires du service population, des agents de quartier aux droits des étrangers, à la diversité et au respect de l'autre.
- Le soutien aux initiatives citoyennes, aux bénévoles souhaitant venir en aide aux étrangers et primo-arrivants de la commune.
- L'organisation (ou le soutien à l'organisation) de rencontres interculturelles et de moments visant à la déconstruction des préjugés à l'attention de tous les résidents de la commune (Belges, Européens, étrangers avec ou sans papiers).
- L'information des entreprises locales sur les droits des migrants et leur accès au marché du travail.

- La sensibilisation des propriétaires des biens immobiliers au respect de la législation en matière de discrimination au logement.

AMELIORER l'accueil et le séjour des migrants et ce, dans le respect des droits humains par :

- Un accueil administratif et une information de qualité des étrangers résidant dans la commune et des nouveaux arrivants
- L'organisation de moments d'information sur les services/aides organisés dans la commune à l'attention de tous les résidents (Belges, Européens, étrangers avec ou sans papiers).
- La communication d'une information correcte et spontanée sur les procédures de séjour, de mariage/cohabitation légale, d'accès à la nationalité, sur les services existant au sein de la commune et s'assurer que les étrangers comprennent les procédures.
- La mise en œuvre de tous les moyens, existants ou à créer, permettant que les citoyens d'origine étrangère comprennent avec précision les procédures, droits et devoirs les concernant, quel que soit leur niveau de maîtrise du français (interprétariat social professionnel, traduction de documents, etc.)

RESPECTER LES PROCÉDURES ET LES DROITS. Cela signifie, au minimum :

- Veiller au respect des délais légaux fixés (enquêtes de résidence, inscriptions au sein de la Commune, transmission des dossiers aux autres administrations entre autres l'Office des étrangers et aux régions, délivrance des accusés de réception et annexes, renouvellement des titres de séjour,...).
- Être prudent dans les procédures de radiation, tenir compte de leurs conséquences et faciliter la procédure de réinscription par la commune.
- Respecter le droit à la vie privée et familiale lors de l'enregistrement des déclarations de mariage, cohabitation et de reconnaissance de paternité.
- **Concernant plus spécifiquement l'intégration des migrants :**
 - ⇒ Donner une information complète et claire sur le parcours d'intégration et ce, dès l'inscription auprès des services communaux.
 - ⇒ Veiller à une bonne collaboration avec les acteurs associatifs locaux du parcours d'intégration.
 - ⇒ Susciter et soutenir l'intégration socio-professionnelle des migrants via les organismes communaux compétents (missions locales, bureaux d'aide aux entrepreneurs) et orienter vers les organismes régionaux compétents (FOREM et guichets d'entreprises).
 - ⇒ Dans le cas où le secteur associatif, via les Plateformes locales existantes, en identifierait, sur base d'un diagnostic étayé, la nécessité, soutenir les interpellations du secteur vers les niveaux de pouvoirs compétents en vue d'obtenir des moyens permettant de couvrir la demande en Alpha/FLE sur le territoire communal
 - ⇒ Soutenir des initiatives d'accès au logement digne quelle que soit la situation de séjour.
 - ⇒ Poursuivre les efforts entrepris pour **mettre à disposition des logements** de qualité et abordables pour les citoyens aux revenus précaires et modestes, et

sans discrimination à l'égard des personnes migrantes. Parmi les besoins à rencontrer figurent la mise à disposition de logements de grandes tailles pouvant accueillir des familles, des logements spécifiques à destination des Mineurs étrangers non accompagnés et des logements d'urgence en suffisance pour les personnes dans le besoin.

- ⇒ Continuer les politiques visant la réduction du nombre de logement vides.
- ⇒ La Ville de Verviers **favorisera également l'accès au parc locatif privé**, notamment :
 - en renforçant l'accompagnement des propriétaires souhaitant remettre leur logement en conformité en matière de sécurité et de salubrité.
 - en continuant à travailler en synergie avec les acteurs associatifs actifs dans la recherche de logements pour les personnes migrantes.

- **Concernant l'accueil spécifique des demandeurs d'asile et des réfugiés :**

- ⇒ Soutenir les acteurs associatifs locaux qui organisent des rencontres entre les habitants et les résidents des centres (culturels, sportifs...), des séances d'information entre habitants et résidents des centres, et des initiatives de solidarité de la population locale vers les résidents des centres (collecte de meubles, ...).
- ⇒ Dans le cadre de la transition de l'aide matérielle vers l'aide financière, assurer un accompagnement personnalisé et l'aide à la réinstallation
- ⇒ Continuer à veiller au paiement régulier de l'aide sociale et à mettre tout en œuvre pour éviter que des bénéficiaires en soient privés pour des raisons techniques ou des erreurs humaines
- ⇒ Dans le cas où une présence de ce public est identifiée dans la commune, avoir une attention spécifique pour les MENA (mineurs étrangers non accompagnés) en matière de logement, de scolarité et d'information de la population locale quant à la possibilité de devenir tuteur pour les MENA.

- Concernant le respect des droits fondamentaux des personnes sans papiers :

- **LOGEMENT**

- ⇒ Soutenir - ou du moins ne pas empêcher- les éventuelles occupations collectives (de personnes sans papiers) présentes sur le territoire communal; ou, le cas échéant, trouver une alternative de logement de moyen à long terme pour les occupants.
 - ⇒ Veiller à l'accès aux hébergements d'urgence y compris aux personnes sans-papiers.

- **INFORMATION**

- ⇒ Délivrer aux personnes sans-papiers une information claire et précise concernant leurs droits (Aide Médicale Urgente, demande de régularisation, scolarité des enfants, aide juridique, mariage, ...).

➤ SANTE

- ⇒ Poursuivre les mesures visant à faciliter et renforcer l'accès à l'aide médicale urgente de qualité (entre autres le remboursement de soins dentaires.
- ⇒ Continuer le dialogue avec la VSPV (La Voix des Sans Papiers de Verviers) et/ou tout autre collectif de sans-papiers ou de soutien aux sans papiers
- ⇒ Continuer à développer la carte médicale urgente dans le CPAS en vue de garantir ce droit à tous les sans papiers de manière efficace et rapide

➤ SCOLARITE/ FORMATION

- ⇒ Permettre l'inscription des sans-papiers dans les bibliothèques, les centres sportifs de la commune et tout autre lieu culturel et/ou récréatif.
- ⇒ Soutenir – pour les jeunes scolarisés sans papiers qui atteignent l'âge de 18 ans en cours de scolarité secondaire – le fait de pouvoir terminer le cycle entamé et de voir leurs diplômes homologués.
- ⇒ Respecter le droit de tout enfant y compris sans-papiers, à la scolarité.
- ⇒ Veiller à mettre en place le maximum de moyens adéquats favorisant l'intégration des enfants primo arrivants dans les écoles dont la ville est pouvoir organisatrice
- ⇒ Continuer à favoriser l'accès de tous, y compris les personnes sans-papiers, aux études et aux formations en évitant que le minerval, le droit d'inscription, le statut de séjour ou la nationalité soient un frein à l'accès et en faisant au besoin intervenir le service social de l'établissement.

➤ RELATION AVEC LA POLICE

- ⇒ Poursuivre la pratique de terrain consistant à ne procéder à une arrestation administrative ou judiciaire que dans les cas prévus par la loi.
- ⇒ Continuer à veiller au respect de la circulaire du 29/04/2003 relative à l'éloignement de familles avec enfant(s) scolarisé(s) de moins de 18 ans, plus particulièrement en ce qui concerne l'interdiction d'aller chercher les enfants à l'école pendant le temps scolaire et l'intervention des services de police aux abords des écoles.
- ⇒ Pour la réalisation de l'enquête de résidence, la police s'engage à respecter la Circulaire du 21/06/2005 art II.C2.b. Ces enquêtes doivent être réalisées, selon la Circulaire, dans les 10 jours qui suivent l'introduction d'une demande. Après des passages sans avis préalable et, en cas d'impossibilité de rencontrer la personne à l'adresse sollicitée par le demandeur, des passages supplémentaires seront réalisés avec un avis de passage déposé. Le cas échéant, un rendez-vous sera demandé par l'inspecteur de quartier.
- ⇒ Dans le but d'améliorer continuellement la qualité du travail policier, en partenariat avec le milieu associatif, dispenser une formation spécifique sur la migration et l'interculturalité aux policiers.
- ⇒ En référence à l'article 15 de la Constitution stipulant l'inviolabilité du domicile, dans l'état actuel de la législation et/ou en l'absence d'une évolution jurisprudentielle¹ contraire, la police doit être en possession d'une autorisation

¹CMA Bruxelles, chambre 10 bis, n° de rôle 2015/VE/190, n° de répertoire 2015/4044 du 22 décembre 2015

donnée par une autorité ou obtenir le consentement² afin de pénétrer dans le lieu de résidence et de procéder à l'arrestation administrative d'un étranger faisant l'objet d'un OQT

- ⇒ Mentionner très clairement le statut de victime lors d'une plainte déposée par une personne sans papiers : en cas de dépôt de plainte ou de témoignage par une personne en séjour irrégulier, mentionner très clairement la qualité potentielle de victime ou de témoin dans le rapport administratif de contrôle d'un étranger destiné à l'Office des Etrangers.
- ⇒ Veiller à préciser les motifs de convocation dans les courriers adressés par les communes aux sans papiers, comme le rappelle l'arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme prononcé dans son arrêt Conka contre la Belgique en 2002
- ⇒ Veiller à ce que les contrôles d'identité soient réalisés conformément à l'art. 34 de la loi sur la fonction de police et dans le respect des différentes législations interdisant la discrimination sur base, notamment, de la prétendue race, de la nationalité, de la couleur de peau, de l'origine ethnique, de l'origine nationale, des convictions politiques, philosophiques ou religieuses, de la langue.
- ⇒ Mettre en place 2 fois par an une réunion de concertation entre le Chef de Corps de la police locale, le/la Bourgmestre, la Voix des Sans Papiers de Verviers et/ou tout autre collectif local de sans papiers ou de soutien aux sans papiers afin de maintenir le dialogue entre ces parties

REFUSE tout repli sur soi, amalgames et propos discriminatoires qui font des migrants des 'boucs émissaires' et enferment des milliers de personnes dans des zones de non-droit.

EXIGE DE SES CONSEILLERS un comportement exemplaire en la matière, notamment dans leurs communications publiques (électorales ou autres).

DEMANDE aux autorités belges compétentes et concernées de remplir pleinement leurs obligations européennes en matière de relocalisation et de réinstallation des réfugiés et se déclare solidaire des communes en Europe ou ailleurs confrontées à un accueil important de réfugiés.

MARQUE sa ferme opposition à toute forme de politiques migratoires qui entraînent des violences et des violations des droits humains des personnes migrantes ;

VEILLE, à la mise en œuvre transversale de cette motion par le/la Bourgmestre ;

COORDONNE, sous l'impulsion de l'échevin compétent, l'implémentation des mesures concrètes proposées ci-dessous **ET MET EN PLACE** un dispositif concerté de suivi et d'évaluation de l'implémentation des mesures concrètes reprises dans la motion, en organisant au moins 2 rencontres par an avec au minimum des représentants des associations, citoyens et organismes œuvrant pour la défense des droits des migrants ayant participé aux discussions ayant abouti à la présente motion.

² Art.1 de la loi du 07 juin 1969 fixant le temps pendant lequel il ne peut être procédé à des perquisitions ou visites domiciliaires (MB 28/06/1969).

Pour cette raison,VERVIERS se déclare Commune Hospitalière.

REUCHAMPS Régine**De:** DEMOLIN Pierre**Envoyé:** jeudi 23 novembre 2017 09:45**À:** THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine**Objet:** TR: Motion MR pour faire de Verviers une ville hospitalière et responsable

Motion MR.

**DEMOLIN Pierre****DIRECTEUR GENERAL****Place du Marché 55 – 4800 VERVIERS (B)****087 325 232 – Interne : 7038****www.verviers.be****De :** Maxime Degey [mailto:maximedegeyverviers@gmail.com]**Envoyé :** mercredi 22 novembre 2017 19:27**À :** DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be>**Objet :** Motion MR pour faire de Verviers une ville hospitalière et responsable

Monsieur le Directeur général,
Cher Pierre,

Suite à l'interpellation citoyenne du mois de septembre, le MR tenait à proposer une motion pour répondre à celle-ci.

Nous proposons le vote nominal sur cette motion.

Bien à toi,

--

Maxime Degey

Chef de groupe MR à la commune de Verviers

0499/247576

Verviers le 27 novembre 2017

Motion du Groupe MR pour une commune « hospitalière et responsable »

La Ville de Verviers, tout comme l'entière de la Belgique, est marquée par l'histoire des migrations. La mobilisation actuelle autour des communes a pour objectif de défendre une vision des communes où la peur, le rejet de l' « étranger » et le repli sur soi ne constituent pas notre unique horizon et où solidarité rime avec rencontres, avec partage, avec dignité mais aussi responsabilité.

Si les compétences en matière d'entrée, de séjour et d'éloignements des étrangers sont fédérales, que l'intégration est une compétence régionale, les collectivités locales sont néanmoins un acteur clef de l'accueil, de l'hospitalité et du respect des droits des ressortissants étrangers. Elles peuvent créer un cadre qui permet un accueil responsable des ressortissants étrangers qui résident légalement sur leur territoire. Les personnes étrangères doivent pouvoir jouir des droits qui leur sont donnés afin de participer pleinement à la vie locale.

Considérant que les collectivités locales ont un rôle prépondérant à jouer dans la mise en place d'un climat positif vis-à-vis des personnes étrangères en favorisant la rencontre, le Conseil Communal de Verviers propose de voter une motion Verviers « Ville hospitalière et responsable ».

Vu les engagements européens et internationaux pris par la Belgique pour le respect des droits fondamentaux des personnes et en particulier des plus vulnérables (déclaration universelle des droits de l'homme, Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,...) ;

Vu les engagements pris par la Belgique en matière de protection des réfugiés dans le cadre de la convention de Genève de 1951, vu les engagements de la Belgique pris en matière de relocalisation et de réinstallation ;

Considérant les définitions suivantes :

- demandeur d'asile : personne en cours de procédure d'asile
- réfugié : personne qui a fui son pays d'origine et qui a obtenu une protection internationale
- personne en situation illégale : personne qui n'a pas ou plus de titre de séjour valable en Belgique
- « ressortissant étranger » ou « personne d'origine étrangère » : la personne qui jouit d'un droit de séjour.

Considérant que l'Europe et le monde traversent une période où les ressortissants étrangers sont de plus en plus considérés comme des menaces pour nos sociétés ;

Considérant la multiplication des crises et la prolongation des conflits ;

Considérant que les migrations ont forgé le monde et continueront de le faire, qu'elles soient choisies ou forcées ou un peu des deux, que les migrations peuvent constituer une chance et un potentiel pour nos sociétés pour peu qu'une politique active d'accueil soit mise en place ;

Considérant que l'accueil des ressortissants étrangers n'est pas le seul fait des compétences fédérales, que le vivre ensemble relève aussi de l'échelon le plus proche des citoyens que constitue la commune, que c'est à cet échelon que la convivialité, la rencontre peuvent se construire entre tous les citoyens d'une commune, que les communes peuvent aussi faire la différence en prônant l'hospitalité et la responsabilité au niveau local ;

Considérant que les communes (même dans un cadre restreint) ont une marge de manœuvre pour permettre aux ressortissants étrangers d'être mieux accueillis et soutenus, quand leur statut le permet ;

Considérant que les institutions communales sont le premier échelon vers lequel les citoyens se tournent, que la confiance tant dans la police que les services administratifs est fondamentale pour le bien vivre ensemble et le respect des règles et des valeurs et qu'il faut éviter une rupture de confiance qui empêcherait les services de fonctionner au mieux qu'il s'agisse de la police, des écoles, des services communaux de proximité ;

Considérant qu'un accueil de qualité peut faire la différence dans le parcours d'intégration des primo-arrivants en leur donnant toutes les chances et leur permettant de faire partie intégrante de la vie locale ;

Considérant que la Ville de Verviers a la chance de bénéficier des services d'un CPAS efficace qui met en œuvre tous les moyens légaux dont il dispose pour offrir des conditions de vie dignes à chaque personne qui le souhaite ;

Considérant que tous les services de la ville de Verviers mènent déjà tous les jours des actions basées sur le vivre ensemble et sur le respect commun des valeurs communes à chacun ;

Considérant que la ville de Verviers est dotée d'une zone de police locale efficace qui veille chaque jour à la sécurité de nos concitoyens ;

Considérant que la ville de Verviers est doté d'un plan de cohésion sociale qui met en œuvre un ensemble de processus contribuant à assurer à tous l'égalité des chances, l'accès aux droits fondamentaux, et au bien-être économique, social et culturel de tous ;

Considérant que les écoles communales de Verviers mènent une série d'action importantes afin d'apprendre dès le plus jeune âge le vivre ensemble ;

Considérant la juste interpellation citoyenne ;

Sur proposition du Conseil communal du 27 novembre 2017 ;

Le conseil à l'unanimité,

Article 1 adopte le texte repris ci-après la motion visant à déclarer Verviers Ville « hospitalière et responsable »,

Article 2 prend la résolution ferme de respecter les droits fondamentaux des ressortissants étrangers présents sur notre territoire,

Article 3 s'engage à poursuivre et à développer des actions concrètes visant à améliorer le « vivre ensemble » à Verviers,

Article 4 s'engage à un accueil administratif de qualité des ressortissants étrangers résidant dans la commune et des nouveaux arrivants,

Article 5 s'engage à soutenir de manière concrète l'intégration des ressortissants étrangers,

Article 6 s'engage à fournir aux personnes en situation illégale les informations utiles concernant les organismes auxquels elles doivent s'adresser au niveau fédéral,

Article 7 refuse tout repli sur soi, amalgames et propos discriminatoires,

Article 8 demande aux autorités belges compétentes et concernées de continuer à remplir pleinement leurs obligations européennes en matière de relocalisation et de réinstallation des réfugiés et se déclare solidaire des communes en Europe ou ailleurs à un accueil important des réfugiés,

Article 9 marque sa ferme opposition à toute forme de politiques migratoires qui entraînent des violences,

Article 10 confie au Collège le soin de développer des actions allant dans ce sens,

Pour ces raisons, Verviers se déclare Ville hospitalière et responsable.

Motion du Conseil communal de Verriers sur la
question de la régularisation des personnes sans -
papiers à l'attention du gouvernement fédéral N° 0158/54

Amendement:

Modification:

Dans la première demande, les mots "au
cas par cas" sont retirés.

Justification:

Cette modification suit une concertation avec
le collectif de soutien à la cause des Sans -
Papiers de Verriers.

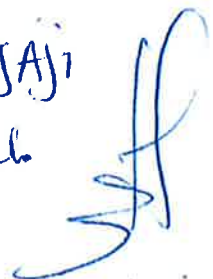
László Schönbröst
PTB



Cécile Geyer
cdH



Hajeb El HAJSAJ
Pour Ecolo



10.01.2019 22h, pour en savoir

Motion du Conseil communal de Verviers sur la question de la régularisation des personnes sans-papiers à l'attention du gouvernement fédéral

Vu la motion adoptée à 26 voix POUR, 1 voix CONTRE et 6 voix ABSTENTION par le Conseil communal du 29 janvier 2018, intitulée « Verviers, Ville hospitalière » ;

Vu la motion du groupe MR pour faire de Verviers une ville hospitalière et responsable, présentée auparavant au Conseil communal du 27 novembre 2017 ;

Considérant que cette motion vise notamment à s'opposer fermement à toutes formes de politiques migratoires qui entraînent des violences et des violations des droits humains des personnes migrantes ;

Vu la Déclaration de Politique communale du 28 janvier 2019 dans laquelle le Collège communal *« entend s'assurer que la notion de « solidarité » puisse transcender l'ensemble des décisions qui seront prises et faire en sorte que les membres les plus affaiblis de notre ville puissent vivre avec plus de dignité »*.

Vu qu'en matière de régularisation, celle-ci peut se comprendre comme la défense d'un traitement digne et rapide des situations des familles en situation illégale et une régularisation de celles qui résident depuis longtemps sur le territoire, particulièrement quand les enfants sont scolarisés ;

Considérant que la régularisation est la seule manière d'offrir des perspectives d'avenir à ces personnes qui résident et travaillent déjà sur notre territoire en leur permettant d'obtenir un emploi déclaré, un logement, un meilleur accès aux soins de santé et une scolarité complète pour leurs enfants ; qu'elle est donc bénéfique pour la société toute entière ;

Considérant que cette compétence relève du Gouvernement fédéral ;

Vu le courrier du 18 décembre 2019, à l'occasion de la Journée Internationale des Migrants, adressé au Collège communal et aux conseillers communaux par le Collectif « La Voix des Sans-Papiers de Verviers » ;

Le Conseil communal, après délibération, décide :

- De demander la mise en place de régularisations des personnes sans-papiers, sur base de critères clairs et confiée à une commission permanente indépendante de l'Office des étrangers ;
- De charger le Bourgmestre de transmettre cette motion aux négociateurs fédéraux et aux présidents des différents partis du Parlement fédéral.

THEODORY Renaud

De: KNUBBEN Muriel
Envoyé: jeudi 6 février 2020 16:20
À: REUCHAMPS Régine; THEODORY Renaud
Objet: TR: CC 10.02.2020 - Question orale du Groupe cdH



KNUBBEN Muriel
DIRECTRICE GÉNÉRALE F.F.

Place du Marché 55 - 4800 VERVIERS
087 325 220 — interne : 7004
www.verviers.be

De : ELSEN Marc <marc.elsen41@skynet.be>
Envoyé : jeudi 6 février 2020 16:10
À : KNUBBEN Muriel <Muriel.KNUBBEN@verviers.be>
Cc : COEURDEROI Françoise <Francoise.COEURDEROI@verviers.be>
Objet : CC 10.02.2020 - Question orale du Groupe cdH

Madame la Directrice Générale,
Je vous transmets ci-dessous une question orale que je voudrais poser à Mme la Bourgmestre, au nom du Groupe cdH.
Je vous remercie de la bonne suite donnée à ma demande et vous assure de mes sentiments les meilleurs,
Marc Elsen.

QUESTION ORALE – Groupe cdH : Suites de la réunion du 29.01.2020 à ENODIA.

Madame la Bourgmestre,

La Presse écrite locale a publié il y a une dizaine de jours un article faisant mention d'une réunion autour de la vente des filiales d'ENODIA. La question de l'utilisation du produit de la vente devait notamment y être discutée, avec ses corollaires : réinvestir le produit ? dans quelle direction ? redistribution en tout ou partie aux actionnaires, Province et Communes ?

Nous imaginons que Verviers était représentée à cette réunion, chaque commune y ayant été invitée, en nous référant à ce qu'en dit la Presse, à y déléguer deux membres de son Collège voire son ou sa Directeur.trice Général.e.

Pouvez-vous nous rapporter ce qui est ressorti de cette réunion et les perspectives qui y ont été décidées par rapport à ces filiales et par rapport à l'avenir d'ENODIA ?

D'avance je vous remercie pour votre réponse,

Marc ELSÉN, Conseiller communal cdH



Conseil communal du 10 Janvier 2020

Concerne :conseil de la nuit

Monsieur l'échevin ,

J'en suis convaincu, un des atouts de notre ville est la vie nocturne qu'elle offre à ses habitants.....

En tout cas, à titre personnel, je n'ai jamais eu de difficultés à trouver des endroits de qualité pour refaire le monde ou la fête en soirée...

Si la dynamique verviétoise ne peut pas (encore) être comparée à la vie nocturne liégeoise.....Je souhaite vous présenter une bonne pratique venant de Liège et qui je le pense pourrais être une plus-value aussi pour notre ville.

En effet, depuis le mois de mai 2018, la ville de liège dispose d'un conseil consultatif de la nuit.

Il s'agit d'un organe qui réunit les différents acteurs de la nuit sous la forme d'une plate-forme servant de relais avec la ville et permettant de faire remonter des messages, idées ou problématiques.

Les possibilités d'utilité de cette plate-forme seraient nombreuses pour notre ville. harmonisation des pratiques, gestion des plaintes de certains riverains, organisation conjointe d'événement, travail sur la réduction des risques divers, etc., etc.

Ma question est donc la suivante :

Pouvons -nous acter ce soir votre intérêt pour la mise en place de ce conseil consultatif de la nuit ainsi que sa mise en place dans le courant de l'année 2020 ?

D'avance merci à vous pour la réponse qui je n'en doute pas sera positive

Jean-Sébastien Mahu
Conseiller communal Ecolo à la Ville de Verviers



Conseil communal du 10 février 2020

Concerne : L'orientation du marché par rapport à la bibliothèque

Madame La Présidente, chère.s membres du conseil,

Le but de cette question est de lancer une réflexion. L'objectif étant de nourrir le cheminement à suivre à Verviers **POUR** la culture. Pour Ecolo pas de redynamisation sans culture, qui est vecteur de lien. C'est ce qui donne du sens à la société civile et son évolution. Un de nos outils à Verviers est la Bibliothèque qui est centralement située sur la Place du Marché.

Néanmoins, nous pensons qu'un problème à l'accès à cette Bibliothèque existe. Si elle est idéalement située, elle n'est ouverte que 4 jours par semaine ce qui réduit déjà les possibilités de fréquentation. Malheureusement, le marché hebdomadaire qui a lieu tous les samedis lui tourne le dos. Pour clarifier, il ne s'agit pas ici d'opposer économie et culture au contraire. Mais le flux généré par le positionnement des maraîchers sur la place, ignore complètement l'existence de la Bibliothèque. La terrasse voisine au bâtiment ne permet pas un accès fluide. La voilà donc enclavée...

Que les commerçants veuillent exister c'est juste mais pas au détriment de la culture. L'accès physique à la Bibliothèque doit être valorisé, c'est bien ça rendre une ville conviviale, la cohabitation doit être win-win. La culture c'est comme la nature, il faut l'entretenir.

Aujourd'hui, nous ne pouvons nous priver d'aucune clé de redynamisation de notre cité.

Monsieur l'Echevin,

Ne pensez-vous pas que l'orientation du marché par rapport à la bibliothèque doit-être revue ?

Pourriez-vous par la même occasion nous donner le taux de fréquentation de celle-ci ?

Pour le groupe Ecolo Verviers
Nezha DARRAJI
Conseillère communale

Question orale du conseiller Laszlo Schonbrodt à l'échevin Chefneux**Concerne : la mise en place des poubelles à puce, suite et pas fin...**

Monsieur l'échevin,

Je reviens vers vous, une fois de plus, au sujet des poubelles à puces.

Malgré vos réponse lors du dernier conseil communal, les problèmes persistent.

Des personnes à mobilités réduites ayant demandé une alternative au conteneur à puce sont toujours sans solution. Des tournées de levée n'ont toujours pas eu lieu, les sac transparent posent problèmes, les conteneurs demandé avec cadenas ne sont toujours pas là sans solution alternative « en attendant »,...

Dans le journal la meuse du 27 janvier vous déclariez : « faut-il multiplier les poubelles publiques ou, au contraire, les supprimer ? Le but étant que ces poubelles publiques ne se substituent pas aux poubelles privées, comme c'est le cas pour l'instant auprès d'une partie de Verviétois inciviques, visiblement. Je ne sais pas si on partira dans ce sens-là, mais c'est une piste. »

D'une part, je voudrais vous entendre sur ce point. Personne ne peu croire au hasard entre le passage aux conteneurs à puce et l'explosion du nombre de dépôts clandestins.

Vu les chiffres que vous nous avons donné sur l'utilisation des poubelles publiques avant le passage aux conteneurs à puce, il nous semble clair que ces poubelles ont leur utilité. Est-ce ici une manière de punir l'ensemble de la population verviétoise pour votre mauvaise politique de gestion des déchets ?

D'autre part, j'aurais voulu vous reposer publiquement la question à laquelle vous ne m'aviez pas répondu lors du Conseil précédent :

Pour les personnes lésées par votre politique de gestion des ordures, prévoyez-vous des dédommagements ou des compensations ?

Dans les cas où ces dommages ne seraient pas de la responsabilité de la ville qu'avez-vous mis en place pour obtenir des dédommagements ou des compensations des responsables ?

Conseil Communal du 10 février 2020.

Question orale du cdH Verviers.

Rôle de Verviers, chef-lieu d'arrondissement

Cette réalité, politiquement comme symboliquement non-négligeable, qui fait de notre Ville le chef-lieu de notre arrondissement a été très concrètement ré-exprimée à plusieurs reprises depuis le début de cette mandature, et même avant à travers les engagements préélectoraux de plusieurs de nos formations politiques, notamment celles de votre majorité : votre DPC en exprimait l'importance, et tout récemment le SPDT (schéma provincial de développement territorial) voté au Conseil du 27 janvier... Rappelons-nous le point dédié à Verviers, relatif à la « mise en œuvre des coopérations d'arrondissement ».

A l'heure où il nous semble, à nous en tout cas, indispensable et urgent de dépasser les bonnes intentions, nous voudrions que vous fassiez ici le point sur les stratégies et les perspectives – dans quels domaines - envisagées par votre Collège pour prendre une part active à ces « coopérations d'arrondissement », et donc pour endosser, dans les faits, ce rôle de chef-lieu de notre arrondissement ?

D'avance, je vous remercie pour votre réponse.

Claude Orban Conseiller Communal cdH.

Monsieur le Conseiller,

Cher Claude,

Je commencerai par te remercier de me permettre de revenir sur un enjeu aussi crucial pour notre Ville et même notre arrondissement : « *Comment permettre à Verviers de redevenir véritablement le chef-lieu de notre arrondissement* » ?

Ne nous y trompons pas :

Si évidemment Verviers, pour rayonner, a besoin de redevenir le vrai cœur de vie d'un arrondissement qui compte, l'inverse est également vrai. L'arrondissement ne pourra avancer s'il n'est pas doté d'un moteur qui lui permettra de porter son ambition.

Je ne referai pas ce soir un cours d'histoire, mais j'aimerais revenir brièvement sur une mesure dont on paie ce jour encore pleinement les conséquences négatives d'un calcul trop politicien : la fusion des communes du 1^{er} janvier 1977.

Alors que cette fusion aurait dû être l'outil qui aurait permis à Verviers d'atteindre la barre des 100.000 habitants, comme prévu dans le plan de l'Administration, appelé le Plan Costard de 1972, et de prendre ainsi pleinement en main son destin, le Ministre préféra lui retirer Dison (pour créer, comme mon ami Yvan Ylieff le dit toujours « une réserve d'indiens »), mais aussi les futures zones de développement industriel,... Bref, les attributs et zones d'influences d'une grande ville. Le même Ministre créa également un grand Herve qui lui était électoralement plus profitable tout en préservant de manière générale un morcellement général de notre arrondissement composé de petites communes.

Cher Claude, cette façon de faire relève du passé et dans ce dossier, comme dans d'autres plus récents, les pratiques politiciennes ne peuvent faire rester Verviers du mauvais côté de l'Histoire, car cela a poussé notre Ville dans un carcan institutionnel qui lui est aujourd'hui encore hostile, nous devons en assumer les conséquences et tenter, dans ce contexte, de positionner correctement notre Ville.

La situation idéale serait, évidemment, d'imaginer une nouvelle fusion des communes.

Néanmoins, ceci est peu plausible : je ne reviendrai pas sur l'attitude trop longue de petites baroneries locales dont la vision s'arrête souvent aux limites administratives de la commune et de la définition qu'ils se font de l'intérêt général qui se confond parfois avec celle de l'intérêt communal personnel.

Espérons que l'exemple du financement de la Zone de Secours fera tache d'huile et qu'un état d'esprit constructif entre communes de l'arrondissement sera à l'avenir la norme dans nos différentes interactions.

Toutefois, en forme de boutade, et vu les rumeurs récentes qui viennent tout droit du Pays de Herve, je conclurai sur le point d'une nouvelle fusion des communes par cette question : le scénario d'une nouvelle fusion, aujourd'hui politiquement impossible, va-t-il devenir du réalisable ? ***C'est parfois avec les braconniers qu'on fait les meilleurs gardes-chasses...***

Revenons à l'inadéquation actuelle entre la réalité territoriale et la réalité administrative.

Pour répondre à la fusion ratée des communes, un phénomène large d'inter-communalisation a été opéré.

Diverses structures supra communales ont été construites pour permettre une action plus large sur plusieurs thématiques.

Je profiterai de cette séance pour évoquer la situation plus particulière du « CHR Verviers East Belgium » qui est un bel exemple des lignes défendues par notre majorité dans la problématique qui nous occupe.

En effet, dans le cadre de la réorganisation du paysage hospitalier élaborée par le Gouvernement fédéral, il était crucial pour le Collège et ses représentants au CA du CHR dont je tiens à saluer pour l'occasion le travail efficace de notre collègue Vice-Président Didier Nyssen, de préserver une offre de soin importante dans notre bassin de vie. Dans ce cadre, le choix du CHU nous en offrait les meilleures garanties.

En tout état de cause, il est crucial de structurer et d'institutionnaliser un mécanisme décisionnel supra local qu'il s'agisse :

- d'amplifier les pouvoirs de l'ASBL Région de Verviers ;

- d'augmenter le périmètre d'action des intercommunales ;
- de créer une véritable communauté de communes ;
- d'imaginer une nouvelle fusion.

Cette vision supra communale devra s'étendre dans divers domaines :

- la mobilité en développant notamment un véritable Plan urbain de mobilité pour l'agglomération verviétoise ;
- l'Aménagement du Territoire en activant des outils prévus dans le CoDT pour structurer une réflexion territoriale à l'échelle non plus communale, mais du bassin de vie ;
- la Politique du Logement ;
- l'Action sociale et l'insertion professionnelle en fédérant par exemple le travail des différents CPAS ;
- la politique culturelle ;
- la politique touristique ;
- la politique sportive en ce compris d'infrastructure sportives ;
- ...

J'ai cité dans ces exemples « la politique culturelle », le Grand Théâtre représente un magnifique enjeu supra communal.

N'importe quelle analyse macroéconomique démontrera que ce type d'infrastructure doit rayonner à l'échelle d'un arrondissement. Il convient donc d'imaginer comment intégrer les communes avoisinantes dans ce futur superbe outil culturel afin qu'elles puissent le soutenir, mais également se l'approprier.

Ceci est un véritable défi pour Verviers s'il veut conforter son rôle de chef-lieu d'arrondissement qui par cette infrastructure accueillera des utilisateurs de nombreuses communes avoisinantes.

Je pourrais étendre cet exemple aux infrastructures sportives où Verviers affiche certaines ambitions, comme par exemple : la rénovation de la piscine ou encore le futur hall sportif.

Je ne reviendrai pas longuement sur la politique commerciale, mais Crescend'Eau est une véritable success story qui démontre que Verviers rayonne encore commercialement dans l'arrondissement.

J'aimerais terminer mon intervention en revenant sur une autre réussite de notre majorité qui témoigne du pouvoir d'attraction de notre ville et pour laquelle je souhaite souligner le travail de notre échevine de l'Enseignement, Sylvia Belly ainsi que des jeunes conseillers communaux, Romain Stoffels, Laurie Marchal et Anass Galass. Il s'agit évidemment de la création de la salle de blocus pour les étudiants.

Dans les chiffres concernant le taux de fréquentation que nous avons récoltés après la session d'août, nous avons remarqué que 20% des étudiants inscrits étaient domiciliés dans une commune faisant partie de l'arrondissement de Verviers. Beaucoup d'entre eux ont manifesté leur enthousiasme par rapport à l'ouverture de cette salle d'étude et qui leur a permis d'éviter de nombreux trajets jusque Liège. Lors de la session de Noël qui vient de se terminer, plusieurs communes sont également entrées en contact avec Sylvia pour lui demander des conseils et s'inspirer du R.O.I. que nous avons créé en concertation avec les étudiants de l'arrondissement.

En résumé, voilà un projet concret (de petite échelle, certes) concernant la jeunesse et l'enseignement et mis en place en quelques mois à peine, ce qui prouve que Verviers prend ses responsabilités en tant que chef-lieu d'arrondissement.

En conclusion, je dirais que notre collège considère que le rôle de chef-lieu d'arrondissement de Verviers, et derrière, la stratégie supra communale comme cruciale pour le développement de notre ville et entend consacrer à cette thématique la place qu'elle mérite.